

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question n°23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question n°23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/139

OBJET : MUSEES – ACCEPTATION DU LEGS DE MADEMOISELLE MADELEINE SIGNORET.

La présidente indique que par courrier en date du 26 décembre 2018, l'étude notariale Bruno VAGINAY a informé la CCVUSP du décès en 2015 de Mademoiselle Madeleine SIGNORET, domiciliée de son vivant à Barcelonnette - 14 rue Manuel - et du fait que cette dernière, par testament olographe en date du 26 mai 2004 à Barcelonnette, a souhaité instituer les divers musées de la vallée pour légataire particulier d'une petite exposition d'objets anciens.

Il convient de délibérer pour accepter ce legs.

Après concertation avec le musée de Barcelonnette, également légataire, il est convenu de rattacher les objets suivant aux musées intercommunaux selon leur nature et leur intérêt, à savoir :

- 1 lot de jouets anciens (petits tricycle, train mécanique (fragments), petit mobilier bois peint, mobilier bois peint, ...)
- 1 lot de vaisselle miniature en terre cuite vernissée et porcelaine,
- 3 petits fers à repasser en fonte (dont 1 miniature),
- 1 pupitre d'écolier et son siège en bois ciré contenant une série de revues pour enfant et papiers divers,
- 1 téléphone ancien,
- 1 criquet en régule ou aluminium laqué vert,
- 1 lot de mouchoirs et dentelles,
- 1 ombrelle et son étui,
- 1 haut-de-forme noir – Maison Silve Barcelonnette.

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de la Présidente,

VU l'article L 2242-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier de l'étude notariale Bruno VAGINAY sise le verger de Pissevin – 5, Avenue Antoine Signoret – 04400 Barcelonnette ;

CONSIDERANT que le legs dont il s'agit n'est grevé d'aucune charge excessive pour la CCVUSP ;

Entendu l'exposé,
Après délibéré,

- **ACCEPTTE** le legs fait à la CCVUSP ;

Envoyé en préfecture le 31/07/2019

Reçu en préfecture le 31/07/2019

Affiché le

ID : 004-200072304-20190730-D2019139-DE

- **AUTORISE** la Présidente à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude notariale de M Bruno VAGINAY en charge du règlement de la succession de Mademoiselle Madeleine SIGNORET et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

